## TARIFS

Une participation aux frais d'inscription et de scolarité est demandée en début d'année scolaire (septembre à juin). Les frais d'inscription sont à régler dans leur totalité au moment de l'inscription.

Le paiement des frais de scolarité peut se faire en une fois lors de l'inscription ou s'échelonner en trois fois (septembre, décembre, mars). Les chèques doivent être libellés à l'ordre du trésor public.

***Aucun remboursement n'est possible en cas de désistement en cours d'année sauf pour des raisons dûment justifiées de santé ou de déménagement.***

aigues-mortes
Le Sel de la Vie

Musique

# aigues-mortes

## ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE D'AIGUES-MORTES [EMAM]

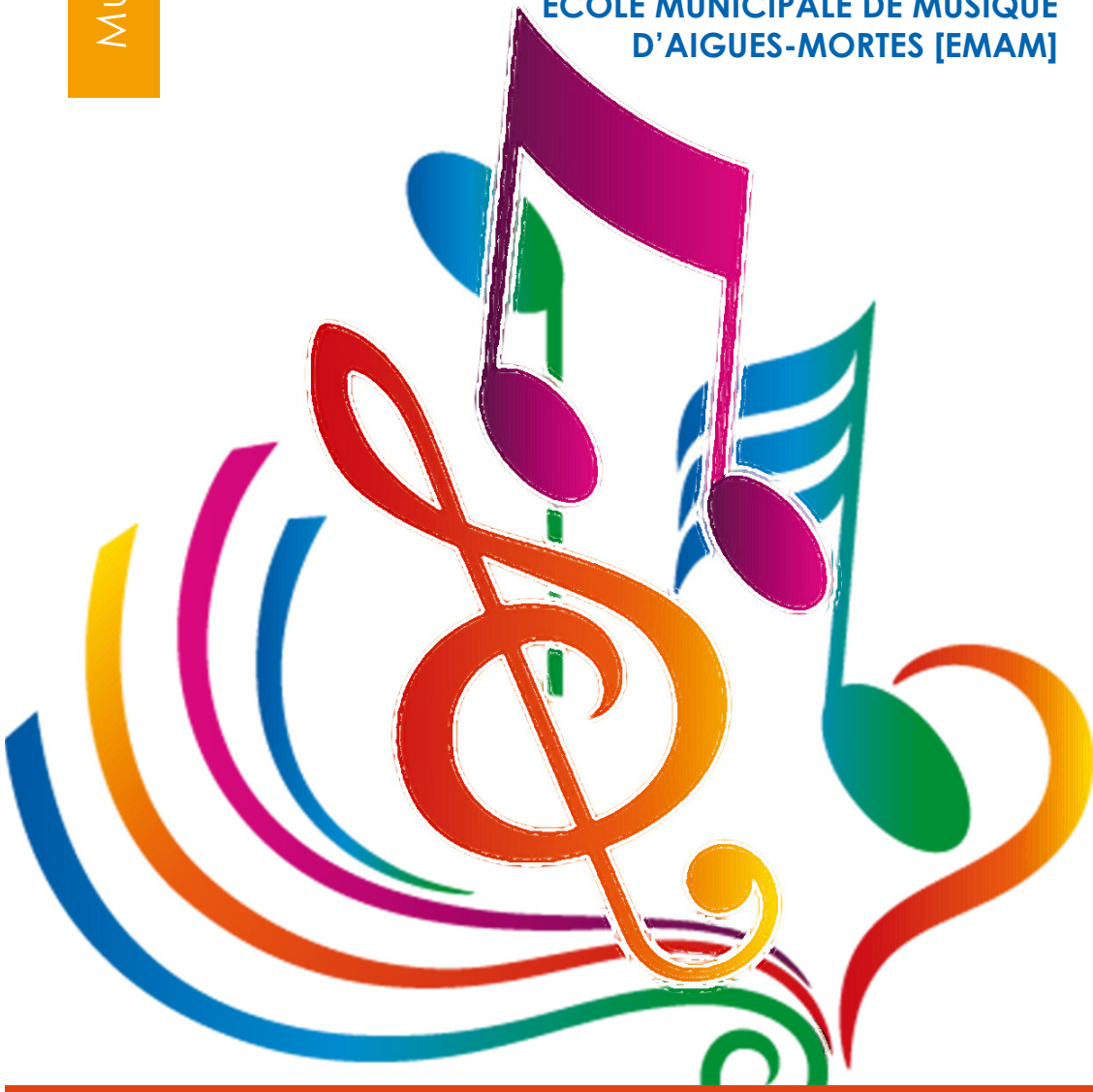


**RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENTS**
Direction des Affaires Sociales et de la Petite Enfance
50, bd Gambetta
Tél. : 04 66 53 62 00
***pedromadaire@gmail.com***


aigues-mortes
Le Sel de la Vie

***L'EMAM s'attache à offrir aux élèves un apprentissage musical de proximité qui :***

• leur propose un enseignement « à la carte », basé sur un apprentissage instrumental individualisé, un choix de pièces musicales variées et adaptées à leur niveau. Au fil de leur progression, ils seront incités à explorer des esthétiques musicales différentes, de nouvelles techniques instrumentales ;

• accompagne leur progression musicale et artistique et les guide dans leurs choix, avec exigence et bienveillance ;

• leur permet de jouer en groupe dès que possible ;

• élargit et ouvre leurs possibilités d'expérimentation musicale.

***L'EMAM est ouverte à toutes et à tous, à partir de 6 ans pour découvrir, apprendre et pratiquer la musique. L'équipe d'enseignants propose l'apprentissage de plusieurs instruments et initie à tous les styles musicaux :*** classique, contemporain, jazz, rock…

***Toute la saison, des concerts et des projets musicaux rythment la vie de l'école pour que chacun puisse s'exprimer en public.***

***Fonctionnement :***
Dès son inscription, l'élève participe au cours individuel d'instrument ainsi qu'aux cours collectifs de formation musicale. Le cursus de la formation se développe en trois grands cycles. Les évaluations sont effectuées périodiquement et permettent un éventuel changement de cycle sur proposition de l'équipe d'enseignants.

***Disciplines instrumentales proposées en cours individuel :***

- Piano
- Batterie
- Percussions
- Guitare basse
- Guitare /Guitare électrique
- Initiation et découverte d'instruments : enfants en fin de cycle « jardin instrumental » ou d'école maternelle (5-6ans)



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE D'AIGUES-MORTES [EMAM]

***Disciplines musicales en cours collectifs :***

- La formation musicale (solfège) : Enfants cours d'une heure
  Adultes cours d'une demi-heure
- Le jardin instrumental : cours d'une demi-heure s'adressant à des enfants en grande section de maternelle ou en cours préparatoire d'école élémentaire. Sous forme ludique, les enfants développent leur écoute, leur sens du rythme, la justesse de leur voix, leur créativité.
- L'ensemble de percussions : tout âge

***Rencontres avec le public :***

- Audition annuelle de l'école
- Fête de la musique
- Participations à des manifestations locales
- Animations musicales

**Contact EMAM :**
***Patrice ANTON***
Tél : 06 71 49 15 12
pedromadaire@gmail.com

Chorale Adulte : Chœur d'Aigues-Mortes
Tous les jeudis de 18h30 à 21h
Salle de l'Oustaou (rez-de-chaussée)

**Contact :**
***Fabio MANIACI***
Tél : 06 95 64 07 13
ass.fabemol@gmail.com

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE D'AIGUES-MORTES**
Renseignements, Inscriptions et Règlements
Direction des Affaires Sociales et de la Petite Enfance
50, bd Gambetta
Tél. : 04 66 53 62 00

***Horaires d'ouverture du secrétariat :***
***Du lundi au vendredi, de 9h à 12h***

aigues-mortes Le Sel de la Vie